



Commune de
WITTISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 26 MAI 2020

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil Municipal du **mardi 26 mai 2020 à 20h**, à la salle polyvalente de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du **18 mai 2020**.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents :

- AYDIN Marie-Madeleine
- BARONDEAU Huguette
- CHAMBAS Jean-Marc
- DA COSTA OLIVEIRA Agathe
- GISSELBRECHT Fabrice
- HOUBRE Gaëlle
- JASIC Mahir
- LOOS Clothilde
- ORIHUELA Jules
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- ROSENZWEY Arnaud
- SEYLLER Yolande
- SEYLLER Francis
- SEYLLER Cédric
- SIMLER Nicolas
- THIETRY Frédérique
- WITWICKI Thierry

ORDRE DU JOUR

M. le Maire salue les personnes présentes et particulièrement les nouveaux élus depuis mars 2020. Il indique que pour des raisons sanitaires, ce conseil se tient dans la salle polyvalente, improvisée pour l'occasion en salle du conseil. Il rappelle les consignes à suivre dans le cadre de la crise sanitaire, à savoir :

- Respect gestes barrière
- Port du masque
- Désinfection des mains
- Sens de circulation
- Distanciation sociale

Il présente l'ordre du jour :

1. Installation des conseillers municipaux
2. Approbation et signature du PV du 03 mars 2020
3. Désignation du secrétaire de séance
4. Election du Maire
5. Détermination du nombre des Adjoints
6. Election des Adjoints

M. le Maire précise qu'il est demandé que ce conseil soit le plus court possible. Il n'y aura donc pas le traditionnel verre de l'amitié, comme il était de coutume à la suite du conseil d'élection du Maire et des Adjoints.

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe KNOBLOCH, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal, tous présents pour cette séance, installés dans leurs fonctions.

2. Approbation et signature du PV du 03 mars 2020

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil a été adressé à l'ensemble des Conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'unanimité par les conseillers de la mandature précédente, présents lors de la réunion.

3. Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie-Madeleine AYDIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. le Maire indique que lors du précédent mandat, les secrétaires de séance étaient désignés dans l'ordre alphabétique et propose de conserver ce principe.

Adopté à l'unanimité.

4. Élection du Maire

4.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, à savoir M. Jean-Marc CHAMBAS prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

4.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal désigne deux assesseurs et propose les 2 conseillers les plus jeunes, à savoir :

- M. ROSENZWEY Arnaud
- M. JASIC Mahir

Adopté à l'unanimité.

4.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

M. CHAMBAS indique aux conseillers la façon dont va se dérouler le scrutin.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président le constate, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau (le Président de l'assemblée et les 2 assesseurs) en application de l'article L. 66 du code électoral dont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes sont annexés : les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal

portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Si l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il sera procédé à un nouveau tour de scrutin.

M. CHAMBAS demande aux candidats à la fonction de Maire de se manifester. M. KNOBLOCH Christophe indique qu'il est candidat à cette fonction. Aucune autre candidature ne se fait connaître.

4.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 18
- f. Majorité absolue : 10

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) :	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KNOBLOCH Christophe	18	Dix-huit

4.5. Proclamation de l'élection du Maire

M. KNOBLOCH Christophe est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M. le Maire prend la parole et remercie pour la confiance accordée et renouvelée par les conseillers et les électeurs de la commune.

5. Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de M. KNOBLOCH Christophe élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 Adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 4 Adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 4 le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

Adopté à l'unanimité.

6. Election des Adjoints

6.1. Listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire

Le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal décide de laisser un délai pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire. Ces listes doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'Adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée et comporte les candidats suivants :

- ROMILLY Aude
- SIMLER Nicolas
- BARONDEAU Huguette
- WITWICKI Thierry

Cette liste est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il est procédé ensuite à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 4.2 et dans les conditions rappelées au 4.3.

6.2. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 18
- f. Majorité absolue : 10

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROMILLY Aude	18	Dix-huit

6.3. Proclamation de l'élection des Adjoints

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme ROMILLY Aude. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

M. le Maire prend la parole pour indiquer qu'il est conscient de la tâche qui sera la sienne au cours de ce mandat. Il souhaite partager cette tâche avec les adjoints, qui le seconderont, et bien entendu avec l'ensemble du conseil municipal. Pour certains projets, il souhaiterait associer également à la réflexion les administrés qui seraient volontaires, afin de « construire Wittisheim collectivement ».

Il précise que le fil conducteur de ce mandat sera bien entendu l'intérêt général. Le conseil municipal va maintenant rapidement se mettre au travail, même si le départ de ce mandat risque encore d'être ralenti par la crise sanitaire que nous connaissons.

Mme ROMILLY remercie les conseillers pour leur confiance et souhaite que le travail soit partagé avec l'ensemble du conseil et encourage les conseillers à faire part de leurs avis à tout moment, l'essentiel étant la communication.

M. SIMLER remercie également les conseillers pour leur confiance. Il pense que la démocratie locale a également souffert de la crise sanitaire actuelle, dès les élections municipales de mars dernier. Il souhaite évidemment que les conditions s'améliorent.

La crise a également selon lui eu un impact positif dans le sens où les conditions de confinement (aides aux personnes les plus vulnérables, télétravail, mesures barrières, distribution des masques, ...) ont remis l'échelon communal, souvent décrié, au centre de notre vie quotidienne et a démontré l'utilité de cette collectivité pour les interventions à l'attention des administrés.

Un début de mandat est riche en projet. Il faudra être audacieux et ambitieux pour « la construction d'un futur qui se base sur un modèle plus local et plus écologique ».

Mme BARONDEAU remercie les membres du conseil. Elle indique être heureuse et plus que jamais déterminée à travailler avec tous. Œuvrer à l'organisation des manifestations (prix maisons fleuries, 14 juillet, fête des aînés) est un domaine qui la motive particulièrement. Durant ce mandat, les conseillers apprendront à se connaître, à avancer et travailler ensemble, pour continuer de faire de Wittisheim « un village où il fait bon vivre ».

M. WITWICKI remercie le conseil municipal, ainsi que les électeurs de la Commune pour leur confiance. Il souhaite faire part de son engagement et de sa détermination. Il est conscient de sa responsabilité. L'action du service public est pour lui fortement ancré, dans ces actions au quotidien. Lui-même agent de la fonction publique territoriale, il est conscient que l'échelon communal est essentiel dans notre quotidien. Il est particulièrement attaché à développer « un cadre de vie riche, dynamique et agréable à Wittisheim ». Il s'engage à œuvrer dans ce sens au sein du conseil Municipal.

Lecture charte élu local

M. le Maire fait lecture au conseiller de la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance prend fin à 21h05.

La secrétaire de séance,
Marie-Madeleine AYDIN



Le Maire,
Christophe KNOBLOCH





MAIRIE DE WITTISHEIM
Conseil Municipal du 26 mai 2020
SIGNATURE DU PV

AYDIN MARIE-MADELEINE 	BARONDEAU HUGUETTE 
CHAMBAS JEAN-MARC 	DA COSTA OLIVEIRA AGATHE 
GISSELBRECHT FABRICE 	HOUBRE GAELE 
JASIC MAHIR 	KNOBLOCH CHRISTOPHE 
LOOS CLOTHILDE 	ORIHUELA JULES 
ROHMER ROSALIE 	ROMILLY AUDE 
ROSENZWEY ARNAUD 	SEYLLER YOLANDE 
SEYLLER FRANCIS 	SEYLLER CEDRIC 
SIMLER NICOLAS 	THIETRY FREDERIQUE 
WITWICKI THIERRY 	